



Séance du 21 Juin 2021
Convocation du 16 Juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Pierre Mendès France sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLERIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs FRANCOIS Loïc, LEVASSEUR Yasmine, KAZMIERCZAK René, DECORNET Aïda, WARIN BLIN Maïté, BORGES Dina, BOYER Joanic, COMTE Sophie, DEHAISNE Jean-Jacques, DELACHAPPE-MOREL Denis, EKOUME Alain, RENAULT-RENAUD Eric, RYBARCZYK Sandrine,

Excusés : LE MOULLAC Yves, BEZEAUX Christian, WEYDT-ROUVEURE Julie, DELANDRE Bérengère, TURMEL Sandra, DUPONT BLOND Rachel, LEANDRI Guillaume, PELLEGRINELLI Fabien, DEVILLE Francesca,

Pouvoirs : BLOND Rachel pouvoir à Loïc FRANCOIS, PELLEGRINELLI Fabien pouvoir à Jean-Claude PELLERIN, DEVILLE Francesca pouvoir à Sandrine RYBARCZYK, LEANDRI Guillaume pouvoir à Jean-Jacques DEHAISNE

Secrétaire de séance : Eric RENAULT-RENAUD

Ordre du jour :

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Compte-rendu de la séance précédente
- 3/ Personnel Communal : création de postes au Service Technique
- 4/ Convention de mise en commun de la Police Municipale avec la commune de Breuil-le-Sec
- 5/ Convention de mise à disposition du personnel technique et du matériel
- 6/ Rattachement Oise Habitat
- 7/ Mise en place ALSH (mercredi et petites vacances)
- 8/ Validation règlement de cantine
- 9/ Finances - encaissement chèque assurance
- 10/ Finances – admission en non-valeur
- 11/ Décision du Maire
- 12/ Partenariat Club de Tennis de Clermont

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **DESIGNE** M. Eric RENAULT-RENAUD, secrétaire de séance.

2/ Approbation du Compte-rendu de la séance précédente

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **VALIDE** le compte-rendu de la séance précédente.

M. le Maire propose que le point 12 soit évoqué en début de séance, afin de libérer les intervenants après leur présentation. Le Conseil Municipal accepte ce déroulement de séance.

12/ Partenariat Club de Tennis de Clermont

M. Vincent DUCASTEL, Président du club de tennis de Clermont, accompagné par M. Patrick CARREL, Président du Comité de l'Oise de tennis, présentent leur projet de réhabilitation des terrains de tennis de la commune.

Ils souhaitent investir sur la commune afin de gagner des jeunes adhérents pour le club, et proposer à nouveau le tennis puisque le club de FITZ-JAMES n'existe plus.

Les travaux envisagés sont :

- Changement du revêtement en matière synthétique recouverte de terre battue.
- Installation de nouveaux grillages autour et entre les deux courts.
- Installation d'éclairage led.

L'ensemble de ces travaux s'élève à 110 000€ dont 10% seront pris en charge par la ligue de tennis. Restera à la charge du club 90 000€ qu'ils pensent amortir sur 10 ans.

M. DUCASTEL propose que le club puisse percevoir une subvention annuelle, en contrepartie de laquelle le tennis serait enseigné aux élèves des écoles de FITZ-JAMES.

Après avoir entendu la présentation du projet par M. Vincent DUCASTEL, Président du club de tennis de Clermont, accompagné par M. Patrick CARREL, Président du Comité de l'Oise de tennis,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord de principe à un partenariat avec le club de tennis de Clermont, en mettant à dispositions les deux courts de la commune. Une convention sera rédigée par un avocat de l'Union des Maires de l'Oise pour définir les engagements des deux parties.

- **DIT** que les travaux pourront commencer durant l'été, pour une mise en place en Septembre 2021.

- **ACTE** que le club s'engage à enseigner le tennis dans les écoles, moyennant une subvention communale annuelle, en contrepartie de la mise à disposition des terrains.

Un groupe de travail, constitué de M. BOYER, Mme COMTE, M. EKOUME, Mme LEVASSEUR et M. FRANCOIS, accompagnera M. Le Maire pour la mise en place de ce projet.

3/ Personnel Communal : création de postes au Service Technique

M. le Maire précise :

- Le départ en retraite d'un agent au 1er Juillet 2021 et dans le même temps, une fin de contrat d'un agent non titulaire. Il convient donc de supprimer le poste d'adjoint technique principal occupé par l'agent partant en retraite et de créer simultanément, au 1er septembre, un poste d'adjoint technique afin de stagiairiser l'agent contractuel.
- La prévision de départ en retraite entre septembre et décembre 2021 de deux autres agents. Les dossiers sont en cours mais complexes car les agents concernés sont en longue maladie. Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique au 1er septembre, afin d'intégrer l'agent qui a suivi son apprentissage dans la commune et qui se trouve aujourd'hui en contrat.

Après avoir entendu les explications de M. Le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer deux postes d'adjoints techniques à compter du 1^{er} septembre 2021,
- **DECIDE** de supprimer simultanément, le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe occupé par l'un des agents en retraite au 1^{er} Juillet 2021.

4/ Convention de mise en commun de la Police Municipale avec la commune de Breuil-le-Sec

M. Le Maire propose une mise en commun de notre agent de Police Municipale avec la commune de BREUIL-le-Sec permettant de mettre en œuvre des actions communes.

Il évoque la situation des deux communes :

- L'agent de Police titulaire à Breuil-le-Sec est en congés maternité. L'Agent de Sécurité de la Voie Publique (ASVP) est seul sur le terrain et n'a pas les mêmes prérogatives qu'un agent de Police.

Il est proposé au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de mise en commun des agents de Police Municipale, de la commune de FITZ-JAMES et de BREUIL-le-Sec.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **DONNE** son accord pour la signature prochaine d'une convention entre les deux communes.

5/ Convention de mise à disposition du personnel technique et du matériel

M. le Maire propose que dans le cadre d'une mutualisation de travail avec les petites communes limitrophes, une convention puisse être établie, visant à mettre à disposition du personnel technique ainsi que du matériel de la commune de FITZ-JAMES.

Les communes de Lamécourt, Erquery et Saint-Aubin, n'ont qu'un seul agent technique dans leur effectif respectif, et manque de matériel et de mains d'œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer cette convention en cours de rédaction.

6/ Rattachement Oise Habitat

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dont le Conseil Municipal a pris connaissance, précise que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et Construction des Communes de l'Oise ne disposent pas de la compétence « habitat ».

Aussi, il ne peut constituer l'établissement public de rattachement de Oise Habitat.

De ce fait, le rattachement de Oise Habitat va devoir se faire auprès d'une autre collectivité.

Le Conseil Municipal doit se prononcer en faveur de ce changement de rattachement. L'OPH Oise Habitat sera désormais rattaché à un syndicat mixte comprenant l'Agglomération creilloise (ACSO) et 5 communautés de communes. (CC Pays du Clermontois, CC Thelloise, CC Pays d'Oise et d'Halatte, CC Aire Cantilienne, CC Liancourtois)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **SE PRONONCER** en faveur du changement de rattachement de l'OPH Oise Habitat,
- **AUTORISE** M. Le Maire à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

7/ Mise en place ALSH (mercredi et petites vacances)

Mme Yasmine LEVASSEUR, adjointe aux affaires scolaires présente le projet et informe sur les résultats du sondage fait auprès des familles :

- Mise en place de l'ALSH, à l'espace Pierre PERRET, pour les mercredis et les petites vacances sauf les vacances de Noël, à compter de la rentrée de septembre 2021.
- Les horaires proposés seront 8h à 18h.
- Les enfants se rendront au restaurant scolaire à pied.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour cette prestation à compter de Septembre 2021 et autorise M. Le Maire à signer tous documents.

8/ Validation règlement de cantine

Mme LEVASSEUR souligne les modifications apportées à ce règlement de cantine suite à la mise en place du logiciel de gestion Périscoweb :

- Inscriptions avec paiement en ligne par carte bancaire ou virement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- **VALIDE** le règlement de cantine modifié.

9/ Finances - encaissement chèque assurance

Suite à l'accident ayant endommagé l'un des totems placés en entrée de commune rue Pasteur, l'assurance nous rembourse un montant de 9 984 € par chèque, sur un coût total de travaux de 12 480 €, soit 2 496 € à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** le remboursement, autorise M. le Maire à encaisser ce chèque au nom de la commune et à signer le devis des travaux.

10/ Finances – admission en non-valeur

M. Le Maire informe de l'état des restes à recouvrer, soit un montant global de 249,26€ que le Trésorier ne peut faire entrer dans les caisses de la commune, même après poursuites auprès des personnes concernées.

Il propose une admission en non-valeur de ce montant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **VALIDÉ** l'admission en non-valeur pour un montant de 249,26€.

11/ Décision du Maire – porter à connaissance

M. Le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux du nouveau cimetière, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000 €.

Cette décision a été entérinée par le vote du budget 2021

- M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu recours à une décision pour signer le contrat avec la Banque Postale selon les caractéristiques définies lors du budget.

Pour Rappel :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Le contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire.

Montant : 150 000,00 EUR

Durée d'amortissement : 15 ans et 10 mois

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,91 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle

Mode d'amortissement : échéances constantes

La séance est levée à 21h30

Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-dessous :

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2/ Approbation du Compte-rendu de la séance précédente**
- 3/ Personnel Communal : création de postes au Service Technique**
- 4/ Convention de mise en commun de la Police Municipale avec la commune de Breuil-le-Sec**
- 5/ Convention de mise à disposition du personnel technique et du matériel**
- 6/ Rattachement Oise Habitat**
- 7/ Mise en place ALSH (mercredi et petites vacances)**
- 8/ Validation règlement de cantine**
- 9/ Finances - encaissement chèque assurance**
- 10/ Finances – admission en non-valeur**
- 11/ Décision du Maire**
- 12/ Partenariat Club de Tennis de Clermont**

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Rachel	DUPONT BLOND	Excusée pourvoir à L. FRANCOIS
Loïc	FRANCOIS	
Yasmine	LEVASSEUR	
René	KAZMIERCZAK	
Aïda	DECORNET	
Christian	BEZEAUX	Absent
Maité	WARIN BLIN	
Dina	BORGES	
Joanic	BOYER	
Sophie	COMTE	
Jean-Jacques	DEHAISNE	
Denis	DELACHAPELLE-MOREL	
Bérengère	DELANDRE	Excusée
Francesca	DEVILLE	Excusée pourvoir à S. RYBARCZYK
Alain	EKOUME	
Guillaume	LEANDRI	Excusé pourvoir à JJ DEHAISNE
Yves	LE MOULLAC	Excusé
Fabien	PELLEGRINELLI	Excusé pourvoir à JCP
Eric	RENAULT-RENAUD	
Sandrine	RYBARCZYK	
Sandra	TURMEL	Excusée
Julie	WEYDT-ROUVEURE	Absente